

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt janvier à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie-COLLET Mickaël - LHUILLIER Jean-BAUM Eric-DUBOIS Gilles-LEONARD Jean-Luc-THIRY William-FRANCOIS Stéphane-SALGUEIRO Victor

Excusé : Mr COLLET Florian (procuration à Mr COLLET Mickael)

Conseillers en exercice : 14

date convocation : 10/01/2023

Conseillers présents :13

date affichage : 23/01/2023

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mr COLLET Mickaël

Affaire n°01 du 20/01/2023

Réfection de la voirie avenue Général Leclerc

Madame le Maire informe l'assemblée du projet de réfection de la voirie avenue du Général Leclerc du n°57 au n°64 et présente le devis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Monsieur BAUM Eric quitte la salle et ne prend pas part au vote

- Décide de faire réaliser les travaux de réfection de la voirie situé avenue du Général Leclerc du n°57 au n°64
- Accepte le devis estimatif établi par l'entreprise BAUM TP pour un montant total de 57 570.25 euros HT soit 69 084.30 TTC
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, les travaux seront entièrement financés par la commune et la DETR
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget communal et à maintenir en bon état d'entretien les aménagements subventionnés.
- S'engage à informer les services préfectoraux de toute modification qui pourrait intervenir dans la réalisation du projet.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 23/01/2023

Madame le Maire, Clara BRETON


